

Avis de l'Organisme Tiers Indépendant

Vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

JANUS FRANCE

881 RUE FRÉDÉRIC KUHLMANN
ZI QUAI DE L'OISE 60870 RIEUX

Périmètre de la vérification

JANUS SARL
Exercices clos au 30 septembre 2023,
2024 et 2025

Objectifs sociaux et environnementaux

OS n°1 : Faire des valeurs d'inclusion et de responsabilité les facteurs d'épanouissement et de développement des collaborateurs"

OS n°2 : Mettre en oeuvre la transition écologique par l'économie circulaire et la biodiversité pour la préservation du patrimoine bâti et à bâtir

OS n°3 : Contribuer à la création d'un écosystème plus vertueux

OS n°4 : Construire une gouvernance éthique et responsable avec en son coeur le vivant et les parties prenantes

Organisme de vérification

Le Cabinet de Saint Front est un organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Validation Vérification, n°3-1860 rév. 2 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr)

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité s'est fixée sur le périmètre de vérification précisé ci-dessus et joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce et de notre programme SAM REV11_06-11-2025.



Conclusions

Présentation de l'intervention

L'audit de la qualité de société à mission de JANUS intervient dans une période, de 2023 à 2025 où le modèle de mission a été mis à l'épreuve avec des moments plus difficiles. Nous avons particulièrement été à l'écoute des décisions qui ont été prises, des actions qui ont été menées dans ce contexte si particulier. L'audit de la qualité de société à mission d'une entreprise n'est pas un audit sanction, c'est un audit qui, comme son nom l'indique, sert à écouter les femmes et les hommes qui se sont mobilisés tout au long de la période pour faire vivre la mission. Nous avons pu écouter et échanger avec de nombreux acteurs internes et externes de la mission de JANUS qui témoignent tous de l'engagement de JANUS qui compte parmi les plus engagés du secteur sur ces sujets. Les parties prenantes témoignent d'un engagement fort du dirigeant : « on est époustouflés par Michel, un gars avec autant de passion, c'est étonnant »

Conformité réglementaire

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission
- la composition du comité de mission
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs

Par conséquent,

la société JANUS respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission.

Commentaire :

Les modalités d'exécution de la mission ne sont pas précisées dans les statuts.

Conclusions sur le respect des objectifs sociaux et environnementaux

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification, l'avis suivant sur l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux :

Objectif statutaire	Objectifs variables	Moyens adéquats	Résultats atteints	Conclusion par objectif statutaire
OS N°1 : Faire des valeurs d'inclusion et de responsabilité les facteurs d'épanouissement et de développement des collaborateurs	Oui	Oui	Oui	Respect de l'objectif
OS N°2 : Mettre en oeuvre la transition écologique par l'économie circulaire et la biodiversité pour la préservation du patrimoine bâti et à bâtir	Oui	Oui	Oui	Respect de l'objectif
OS N°3 : Contribuer à la création d'un écosystème plus vertueux	Oui	Oui	Oui	Respect de l'objectif
OS N°4 : Construire une gouvernance éthique et responsable avec en son coeur le vivant et les parties prenantes	Non (première fois)	Oui	Non (première fois)	Impossibilité de conclure

Les conclusions présentées ci-dessus s'appuient sur l'arbre de décision de la Communauté des Entreprises à Mission présenté dans le guide méthodologique Vers une vérification OTI contribuant au progrès de la société à mission publié en janvier 2024.

¹ la colonne « Résultats » présente nos conclusions à la question « L'entité a-t-elle déterminé des indicateurs (quantitatifs/ qualitatifs) vérifiables à atteindre pour l'objectif statutaire (le cas échéant opérationnel) et pertinents selon le comité de mission ? » de l'arbre de décision

² la colonne « Moyens » présente nos conclusions à la question « L'entité a-t-elle mobilisé des moyens adéquats et cohérents avec ses objectifs et ses ressources ? » de l'arbre de décision

³ la colonne « Atteinte » présente nos conclusions à la question « Tous les résultats sont-ils atteints ? » de l'arbre de décision

Par conséquent,

La société JANUS respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux à l'exception de l'objectif statutaire 4 relatif à la gouvernance.

Concernant l'objectif « Construire une gouvernance éthique et responsable avec en son coeur le vivant et les parties prenantes », nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion car cet objectif statutaire n'est pas décliné en objectifs opérationnels.

Commentaires transverses

Au-delà des éléments synthétiques présentés ci-dessus il nous apparaît important pour le lecteur de souligner les points forts suivants :

Au cours des exercices 2022/2023 puis 2023/2024 et 2024/2025, Janus France a poursuivi l'exécution de sa mission dans une logique de continuité, de consolidation et de cohérence avec sa raison d'être et son activité opérationnelle.

C'est une très belle évolution qui va dans le sens d'une meilleure appropriation de la mission par les équipes, une clarification et simplification des métriques et des objectifs.

Un gros travail d'alignement avec la VSME qui a apporté beaucoup de clarté et de structuration.

Une conviction forte du dirigeant « moi c'est ma raison d'être donc quand je prends une décision, je lis ma raison d'être ; je ne vais pas la dégrader pour être rentable »

Le choix de rester société à mission a été challengé pour aller vers la reconnaissance BCORP. La cohérence, la simplicité et la stabilité seront gages dans les prochaines années d'une mission vivante.

Commentaires relatifs aux différents objectifs sociaux et environnementaux

Objectif statutaire 1

- Un parcours collaborateurs à l'entrée, salué par les équipes
- Des équipes qui ont bien intégrés les enjeux environnementaux de l'activité de JANUS et la mission de l'entreprise
- Un gros effort de sensibilisation et formation de l'équipe notamment sur la biodiversité. Une participation à la fresque bâtiment durable et la fresque biodiversité.
- Une politique sécurité qui porte ses fruits avec 0 accidents du travail.
- Une politique de rémunération avec des salaires au-dessus des minimas de la convention
- La connaissance des sujets sociaux et sociétaux par l'équipe est plus limitée

Objectif statutaire 2

- Une dynamique de tri des déchets poussée à son maximum avec un engagement fort des collaborateurs et une valeur ajoutée pour les clients
- Le réemploi est le cheval de bataille : il faut au quotidien convaincre les clients de l'utilité et de la crédibilité de ce choix
- Un projet d'innovation avec une « porte de hall » qui vise à repenser complètement la chaîne de valeur et la durée de vie d'une porte
- Un bilan carbone qui démarre avec un outil qui se met en place

- La question de la revue des objectifs carbone en fonction des premiers résultats du bilan carbone se pose ainsi que le fait de ne pas abandonner le scope 3
- La biodiversité sur le site de JANUS est un projet qui tient à cœur et qui est bien accueilli par les salariés

Objectif statutaire 3

- Les fournisseurs sont challengés sur les caractéristiques environnementales et les impacts de leurs produits (fenêtres en PVC recyclé, anodisation vs laquage...)
- Les fournisseurs reçoivent un questionnaire RSE piloté via un logiciel
- Ils sont choisis selon leur localisation géographique : si possible à moins de 80km et dans tous les cas en France
- Un gros travail a été fait sur le délai de paiement des fournisseurs
- Les communications nombreuses de JANUS permettent de faire rayonner ses engagements
- La connaissance de la mission de JANUS sur les aspects sociaux et sociétaux est en deça de la connaissance de la partie environnementale
- Tous les clients n'ont pas reçu le rapport de mission

Présentation des travaux

Préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lequel s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité de désigner un comité de mission ou un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

N'ayant pas été impliqués dans la préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous sommes en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée sur ladite information.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables. Nous appliquons le programme SAM REV11_06-11-2025.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- l'analyse du modèle de mission (contenant la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts, les objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, la déclinaison de ces objectifs en résultats et le cas échéant, les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi)
- la revue de l'adéquation des moyens
- la revue de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Concernant l'analyse du modèle de mission :

- Nous avons vérifié la présence dans les statuts de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux, la présence de la mention de la qualité de société à mission sur le kbis ;
- Nous avons vérifié la présence d'un salarié dans le comité de mission ou d'un salarié référent de mission ;
- Nous avons fait une relecture critique du rapport de mission et collecté différents documents relatifs à la mission ;
- Nous avons revu la cohérence du modèle de mission (cohérence entre la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les résultats et le cas échéant les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi) ;
- Nous avons apprécié la cohérence entre le modèle de mission et l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- Nous avons interrogé l'organe en charge de la gestion de la société sur la mise en place de la qualité de société à mission et la manière dont la société exécute son ou ses objectifs sociaux et environnementaux.

Concernant l'adéquation des moyens :

- Nous nous sommes enquis de l'existence d'actions menées et de moyens affectés à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ;

- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie de ces moyens et actions puis réalisé, le cas échéant des tests sur la cohérence des évolutions et des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves ;
- Nous avons interrogé des parties prenantes sur les actions menées et les moyens affectés au regard de l'évolution des affaires sur la période.

Concernant l'atteinte des objectifs :

- Nous nous sommes enquis de l'existence de mesures des résultats (données historiques qualitatives ou quantitatives sous forme d'objectifs opérationnels et/ou d'indicateurs clés de suivi) atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental ;
- Nous avons revu les procédures de mesure de ces résultats (procédures de collecte, de compilation, d'élaboration, de traitement et de contrôle) et le périmètre de ces résultats ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie des résultats (qualitatifs et quantitatifs). Pour les résultats quantitatifs, nous avons réalisé des tests sur la cohérence des évolutions et, le cas échéant, des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves.
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission ou du référent de mission. Nous nous sommes enquis de l'analyse dans le rapport de mission, des résultats atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues.
- Nous avons corroboré ces informations collectées avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts sur l'entité.
- Nous avons vérifié la bonne atteinte des résultats à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental et le cas échéant, l'existence de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de ces objectifs.

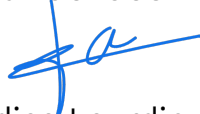
Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 15/06/2026

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

3 rue Brindejont des Moulinais
31500 TOULOUSE



Candice Lourdin
Directrice Générale